

GDS : A.S.D.A. ET MOUVEMENTS D'ANIMAUX

GDS 19 Immeuble Consulaire Le Puy Pinçon Tulle Est BP 30 19001 TULLE
Tél : 05 55 20 84 33 Fax : 05 55 20 91 36 e-mail : gds19@reseaugds.com

ATTESTATION DE TRANSPORT

Demande de dérogation au contrôle IBR à l'introduction de bovins « indemne IBR »
Document à transmettre au GDS avec les ASDA datées et signées sous 7 jours au GDS

N°Cheptel Vendeur :
Nom du Vendeur :

N°Cheptel Acheteur :
Nom de l'Acheteur :

Nous soussignés déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté (ou sorti et entré) les bovins de la liste ci dessous

Nombre de bovins / (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin	N° du bovin
FR	FR	FR	FR
FR	FR	FR	FR
FR	FR	FR	FR
FR	FR	FR	FR
FR	FR	FR	FR

Nous, éleveurs, soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour sans rupture de charge par M : ☐ élevage d'origine ☐ élevage destinataire ☐ transporteur

Date et heure de chargement : / / à h
Nous attestons que ce véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec d'autres bovins pendant le transport

Cas d'un transport réalisé par un tiers (à remplir le cas échéant) :

Date : / /

Cachet et Signature :

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur (se) introduit(eu)(ice) de(s) bovin(s), je soussigné(e), élevage destinataire :
- demande à déroger au contrôle à l'introduction IBR de ces bovins et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur le(s) bovin(s) introduit(s) ;
- reconnaît être informé que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action de rédhibition, si un contrôle de ces bovins s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant leur arrivée dans mon élevage.

Fait Le / /

pour l'élevage destinataire
Signature de l'éleveur(se)

Mise en garde et recommandations :

① En demandant la dérogation au contrôle à l'introduction, les éleveur(s) d'origine et de destination ainsi que le(a) transporteur prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination en IBR décelée à posteriori.

② La dérogation ci-dessus ne concerne que l'IBR et ne constitue pas un motif pour s'affranchir d'un prélèvement qui pourra être le support d'autres analyses pertinentes (voir conditions au dos). C'est à discuter avec votre vétérinaire.

③ Dans tous les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à l'obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires variables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur pourra l'observer soigneusement.



L'UP 19
L'UNION PAYSANNE

BULLETIN D'ABONNEMENT

REUSSIR
à plus d'un titre

Oui, je souhaite profiter de cette offre et je choisis de m'abonner pour :

1 an à l'offre papier de l'Union Paysanne et la revue REUSSIR de mon choix.
Je paie 152€ et je coche la revue de mon choix.

1 an à l'offre numérique seule de l'Union Paysanne
Je paie 125€.

Je complète les informations ci-dessous:

M Mme Société

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville
Tel Mob.

Date de naissance / /

E-mail

Agriculteur

Exploitation individuelle Société
 Céréales (Ha): Nombre caprins: Vigne (Ha):
 Nombre de vaches laitières : Nombre ovins: Aviculture (Nb m²):
 Nombre de vaches allaitantes: Nombre de truies mères: Autres, précisez:

Mode de paiement

Chèque bancaire ou postal (à l'ordre de l'Union Paysanne),
Carte bancaire ou virement : contactez l'Union Paysanne

Je souhaite recevoir une facture justificative par mail

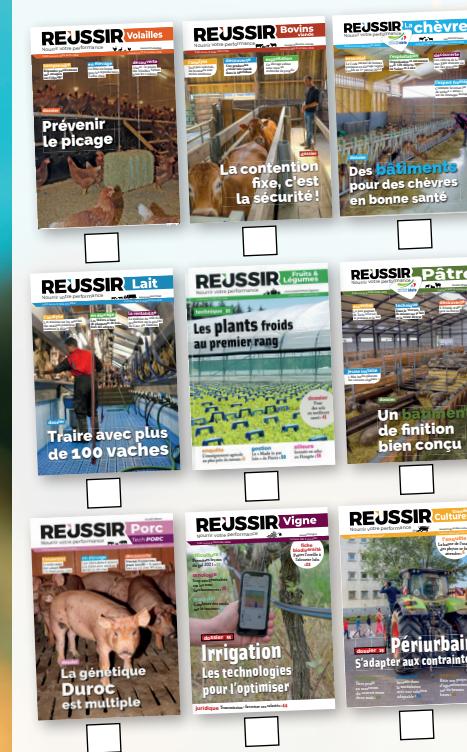
Date et signature :

A retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

L'Union Paysanne - Puy pinçon - BP 30 - 19001 TULLE CEDEX
Tel : 05 55 21 55 81 Mail : up19@reussir.fr



POUR 152€ SEULEMENT !



51
N° / an

**Votre abonnement
à l'Union Paysanne**

**Version papier et
numérique compris**

**+ l'une des revues Réussir
Cocher la revue choisie**

www.union-paysanne.com

Conformément à la loi « informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.